



COMMUNIQUÉ DES COLLECTIFS DES PERSONNELS DE DIRECTION DE LA FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Réunis en conférence téléphonique le vendredi 20 mars 2020 pour échanger leurs informations et partager leur expérience sur la crise sanitaire provoquée par le COVID 19, les directrices, directeurs et cadres des secteurs associatif, privé et public :

DOIVENT FAIRE FACE :

- Au manque de matériels et d'équipements indispensables à une prise en charge efficace et humaine des publics qui leur sont confiés alors que la ministre en charge de la santé assurait il y a un mois que les besoins seraient couverts,
- A un déficit de lits en services d'urgence et de réanimation, 100 000 d'entre eux ayant été fermés en 20 ans, ce qui oblige à déprogrammer des interventions mettant en danger la vie de patient.e.s et à sélectionner les patient.e.s en fonction d'un ordre de priorité défini arbitrairement et incompatible avec les règles d'éthique professionnelle,
- A l'insuffisance dramatique de moyens de dépistage permettant de repérer et d'isoler des sujets porteurs contaminants, y compris parmi les personnels médicaux et soignants,
- A l'épuisement des personnels, en sous effectifs chroniques, qui dépassent largement les horaires de travail impartis et dont les temps de repos sont reportés.

PRENNENT LEURS RESPONSABILITÉS :

- En mettant en place des mesures exceptionnelles d'organisation des services conciliant leurs obligations d'accueil et le respect des procédures de sécurité dues aux personnels et aux usagers : plan blanc et plan bleu, fonctionnement en mode dégradé, ajustement quotidien des ressources de l'établissement aux besoins de soin et d'hébergement, cellule d'écoute des usagers, collaboration avec la médecine de ville, développement du télétravail, appel aux professionnel.le.s retraité.e.s.

RÉCLAMENT UN SOUTIEN DE LEURS TUTELLES POUR :

- Abonder leurs moyens permettant de financer le surcroît d'activité induit par l'arrivée massive de patient.e.s et compenser le report des entrées,
- Recruter des agents et rémunérer le temps de travail supplémentaire,
- Préciser les marges de manœuvre réglementaires autorisées par le gouvernement.

Le dévouement et l'abnégation des personnels méritent une reconnaissance qui ne soit pas payée que par des mots ! Les responsabilités qu'ils exercent et leurs qualifications doivent se traduire dans la revalorisation de leurs carrières et de leurs rémunérations !

Montreuil, le 23 mars 2020.

Tél : 01.55.82.87.49
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex